

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 3 avril 2020

Ouverture d'un centre d'hébergement permettant le confinement des personnes sans domicile fixe souffrant du virus Covid-19

Les associations susceptibles d'être en contact avec le public ont été informées de l'ouverture le 2 avril, à Pont-de-Claix (centre CCAS d'EDF), d'un centre d'hébergement spécialisé, permettant d'accueillir les personnes sans domicile fixe, ou venant de centres d'hébergement ou de logements adaptés, et affectées sans gravité par le virus Covid-19.

Ce centre, ouvert sous la double égide du préfet de l'Isère et de l'Agence régionale de santé (ARS) de l'Isère, est géré par l'association AJHIRALP pour l'hébergement, et par la Croix-Rouge pour les prestations sanitaires, avec une capacité de 44 places (adultes de plus de 18 ans).

L'ouverture de ce centre s'inscrit dans le cadre de la phase 3 de l'épidémie de Covid-19, où les personnes malades sans gravité Covid-19 font l'objet d'une prise en charge ambulatoire, afin de préserver les capacités hospitalières.

Le centre d'hébergement spécialisé répond à un cahier des charges national qui en définit les conditions d'admission et de fonctionnement.

Cette structure permet, depuis hier, d'accueillir, sur prescription médicale, des personnes qui y demeureront pendant la durée de leur confinement, sous surveillance d'un médecin ou d'une infirmière. À l'issue de la période de surveillance, ces personnes seront autorisées à quitter le centre d'hébergement.

Contact presse :

Service communication de la Préfecture
04 76 60 48 05

pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38